



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC172497DR10

**Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence
INSB/17/10/LP3**

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès du Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA – UMR7364), au titre de la campagne 2017 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur Christian KELCHE - Représentant du laboratoire,
- Madame Dominique CIOCCA - Membre experte,
- Monsieur Marc KRAUTH - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 18 août 2017

Par délégation, le délégué régional,
Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation
l'Adjointe au Délégué régional,
Christine BRUNEL